

## Questions au Feuilleton

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. a) La fonction publique concernée, qui n'est pas un corps politique, n'a pas l'habitude de révéler les noms de ses agents qui effectuent des tâches dans le cadre de leurs fonctions. b) La Bickerton Agencies Ltd., du 395, rue Pine, Gananoque. c) Nous sommes entrés en contact avec le courtier à Gananoque le 20 août 1975 et des pourparlers ont eu lieu au sujet d'un achat éventuel. Par la suite, la plupart des communications furent faites par téléphone, jusqu'au 12 décembre, date à laquelle les négociations furent arrêtées. Elles reprirent le 6 février, date à laquelle il a été convenu de présenter une faculté d'achat.

2. Oui. Des négociations en vue d'une acquisition par Parcs Canada ne nécessitent pas que la propriété soit retirée du marché libre.

3. Les deux parties entamèrent en bonne foi les négociations concernant l'acquisition de l'île Hay en vue d'un engagement définitif, et cela avant la décision d'imposer le gel. Bien qu'aucun engagement légal n'ait été pris, les négociations furent entamées avec l'espoir justifié de présenter une faculté d'achat. La déclaration à l'égard de l'agrandissement du parc et le fait que nous nous soyons par la suite retirés comme acheteur éventuel sur le marché libre, ont eu pour résultat que ceux qui, légitimement, espéraient disposer de certaines propriétés ont été victimes de répercussions fâcheuses, dans la mesure où d'autres acheteurs éventuels hésitent à faire des démarches à ce sujet. Étant donné que cette situation a probablement fait baisser la valeur des propriétés en question, propriétés que nous considérons comme devant faire l'objet de mesures d'achat prioritaires, nous étions d'avis qu'il nous fallait conclure l'achat. Nous n'estimons pas que l'achat d'une partie de l'île Hay entravera l'intention d'encourager activement la participation de tous les paliers gouvernementaux et du secteur privé à l'élaboration d'un plan pour le parc et aux entretiens portant sur son agrandissement.

## L'ÎLE WALLACE—L'ACHAT DE TERRAINS PAR PARCS CANADA

## Question n° 4095—M. Cossitt:

1. Au sujet de la déclaration du Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui affirmait en janvier 1976, que son ministère agirait «de mauvaise foi s'il n'arrivait pas à un accord de vente» avec les propriétaires de l'île Wallace dans le fleuve Saint-Laurent en raison du stade avancé des négociations, a) quels sont les nom et titre des personnes dirigeant les négociations au nom du gouvernement, b) quels sont les nom et adresse des personnes dirigeant les négociations au nom des propriétaires de l'île, c) quand et où ces négociations ont-elles eu lieu?

2. Le ministre sait-il que les propriétaires de l'île ont dit à une réunion publique à Escott (Ont.) le 14 février 1976 que a) l'île n'a pas été mise en vente, b) l'île n'est pas à vendre, c) ils n'ont jamais, ou d'autres en leur nom, négocié, à ce sujet avec le gouvernement?

3. De quelle manière le gouvernement explique-t-il les divergences entre la déclaration du ministre et celle des propriétaires de l'île de Wallace et, si le gouvernement n'a pas dirigé de négociations pour l'île Wallace, le ministre acceptera-t-il d'étendre le gel des achats de terrains effectués par la Direction des parcs nationaux dans cette région à l'île Wallace?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. a) Ce n'est pas l'habitude d'un organisme public apolitique de communiquer les noms des représentants pendant que ceux-ci exercent leurs fonctions. b) Bickerton Agencies Ltd., 395 rue Pine, Gananoque. c) Les premiers contacts ont eu lieu le 9 septembre 1975, à Gananoque, et des entretiens ont suivi, surtout par

[M. Cossitt.]

téléphone, jusqu'au 12 décembre, date à laquelle tous les travaux furent arrêtés. Les négociations ont repris le 6 février.

2. Oui, je sais qu'une personne qui, apparemment, aurait des intérêts dans la plus grande partie de l'île Wallace, a fait ces remarques.

3. Les divergences semblent provenir de renseignements que le ministère pensait exacts et aussi de mesures prises par la suite par certaines personnes revendiquant des droits de propriété sur l'île Wallace. Le 25 août 1975, le Ministère recevait une lettre de Bickerton Agencies l'informant que deux terrains qui, réunis, correspondaient à la superficie totale de l'île, étaient à vendre et on y indiquait même leur valeur. Par la suite, il a été décidé, lors d'une évaluation des priorités suscitées par les restrictions financières, de ne tenter d'acheter que la petite parcelle de terrain. Il a donc été décidé de ne pas poursuivre les négociations pour la grande parcelle. Il n'y a pas eu de négociations récemment étant donné les difficultés survenues pour déterminer qui est le représentant du propriétaire de la petite parcelle. En raison de ces événements, j'ai fait arrêter toutes les négociations concernant l'île Wallace.

## M. RICHARD HOLDEN—LES HONORAIRES

## Question n° 4932—M. Herbert:

Le gouvernement doit-il de l'argent à l'avocat montréalais, M. Richard Holden et, a) dans l'affirmative, (i) combien (ii) pour quels services rendus, b) dans la négative, M. Holden a-t-il réclamé de l'argent qu'on ne lui a pas encore réglé?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Le gouvernement du Canada ne doit pas d'argent à M. Richard Holden. Ce dernier a présenté au ministre de la Justice un compte de \$21,053.02 pour services juridiques rendus à la demande du juge Kenneth C. MacKay, relativement aux poursuites intentées, pour outrage au tribunal, contre l'honorable André Ouellet. Ce compte a été transmis au ministre de la Justice du Québec puisque cette affaire relève de la compétence de cette province.

L'APPUI FINANCIER À LA SOCIÉTÉ LES ÉQUIPEMENTS  
LAPORTE INC.

## Question n° 4960—M. Kempling:

Au cours des exercices financiers a) 1974-1975, b) 1975-1976, le ministère de l'Industrie et du Commerce a-t-il accordé une subvention, un prêt ou une aide financière quelconque à la société Les Équipements Laporte Inc., Granby (Qué.) et, dans l'affirmative (i) pour quel montant (ii) à quelles fins?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce la réponse est: néant.

RMC—LES PROFESSEURS FRANCOPHONES ET LES TRAVAUX  
DE CONSTRUCTION

## Question n° 4966—M. McKenzie:

1. Combien de professeurs francophones ont été engagés par le Collège militaire de Kingston (Ont.) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1975, a) d'après quels critères les a-t-on engagés, b) quels cours dispensent-ils, c) quel est leur salaire annuel combiné, d) de quelle façon ces postes ont-ils été annoncés, e) dans quelles publications, f) à quel prix?

2. a) Combien de postes le Conseil du Trésor a-t-il approuvés pour l'année scolaire 1976-1977, b) de combien de professeurs le Collège aura-t-il besoin pour l'année scolaire 1977-1978, c) de quel façon détermine-t-on leur salaire, d) par quel ministère leurs salaires sont-ils négociés?